

JURIS-MONT-BLANC

C A B I N E T  A V O C A T S

BARREAU DE BONNEVILLE

21, Avenue de la Libération - 74300 CLUSES

tél. : 04.50.96.15.74 – jurismontblanc@jurismontblanc.com

**Vente aux enchères publiques en 1 seul lot, d'un local commercial
sur la Commune de VOUGY (74130), 85, Allée des Saules,
cadastré section A, n°s 1139 et 1141**

**Fixée au jeudi 17/11/2022 à 14h00, à l'audience de vente de Madame le Juge de L'Exécution,
chargée des Saisies Immobilières près le Tribunal Judiciaire de Bonneville (74130),
Palais de Justice, 18, Quai du Parquet**

A la requête de la SELARL MJ SYNERGIE, représentée par Me François-Charles DESPRAT, demeurant 5, Rue François Morel, 74200 THONON LES BAINS, es-qualités de liquidateur judiciaire de la SCI GAJEVA, à ce désignée par jugement du Tribunal de Grande Instance de BONNEVILLE en date du 14/9/2016, ayant pour Avocat constitué la SELARL JURIS MONT BLANC, agissant par Me Christelle ABAD-PERNOLLET, sa co-gérante,

DESIGNATION DES BIENS :

Un local commercial édifié sur 2 parcelles cadastrées Commune de VOUGY, Section A n°1139 et 1141, sis 85 Allée des Saules, élevé sur un rez-de-chaussée avec un sous-sol intégral, à savoir:

Au rez-de-chaussée, un espace à usage de zone d'exposition en rez-de-chaussée bas, garage, un espace en rez-de-chaussée haut accessible par 2 escaliers, un bureau et 2 toilettes,
Au 1^{er} étage, une zone destinée au stockage, brute et non aménagée
Au sous-sol, des zones d'activité, une chaufferie, un toilette, une douche, un lavabo et des vestiaires

le tout d'une surface d'environ 1.010 m².

le tout décrit dans le PV descriptif avec dossier de diagnostics joint dressé par la SELARL MELLA-BERTHOD, Huissier de Justice, le 30/5/2022, annexé au cahier des conditions de la vente, déposé le 8/9/2022 au secrétariat-greffe du Juge de l'Exécution chargé des saisies immobilières près le Tribunal Judiciaire de BONNEVILLE (74) sous le n°22/01486, où chacun peut en prendre connaissance.

VISITE : le vendredi 4/11/2022 de 14h à 15h par le Ministère de la SELARL MELLA-BERTHOD, Huissier

MISE A PRIX : 500.000,00 € (*cinq cent mille Euros*) avec faculté de baisse de quart en quart en cas de désertion d'enchères,

OCCUPATION : il résulte du PV descriptif du 30/5/2022 que les biens sont libres de toute occupation.

ENCHERES : En conformité de l'article R322-40 du Code des Procédures Civile d'Exécution, les enchères ne pourront être portées que par le Ministère d'un Avocat au Barreau de BONNEVILLE.

RENSEIGNEMENTS :

1 – Au Greffe du service des saisies-immobilières du Tribunal Judiciaire de BONNEVILLE (tél. : 04.50.25.48.00)

2 – Sur le Site du Cabinet de la SELARL JURIS MONT BLANC, Avocat poursuivant (<https://www.jurismontblanc.com>) – tél. : 04.50.96.15.74

Fait et rédigé à CLUSES, le 23/9/2022

Pour la SELARL JURIS MONT BLANC, Me C. ABAD-PERNOLLET